



BOURSE

Ordres gratuits chez Binck

Les frais de courtage gratuits pour les ordres passés sur les Certificats Leverage et Short de la Société générale, c'est ce qu'offre le courtier Binck.fr à ses clients jusqu'au 30 novembre 2012. Une proposition qui s'applique jusqu'à trente ordres compris entre 500 € et 5 000 €. Attention, rappelons que ces produits financiers permettent d'amplifier, à la hausse comme à la baisse, les variations d'une action ou d'un indice. Ils sont donc spéculatifs et présentent un risque de perte en capital. Réservés à des investisseurs avertis, donc.